

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 10

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
SUBVENTION**

**Sous-domaine :
EXTENSION CENTRE
MEDICAL ET
PARAMEDICAL**

**OBJET :
Demande de
subvention
2025
CONSEIL
DEPARTEMENTAL**

N° 107/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le 28 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 21 Octobre 2024

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA.

Absents excusés : Véronique BROUSSE, Vanessa SALANDINI, Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mr Emmanuel COULONVAL a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente le projet de réalisation de l'extension du centre médical et paramédical établi par M. PAULY, architecte à Narbonne.

Il indique que dans le cadre de la lutte contre la désertification médicale, la commune s'est engagée contre le risque de « fracture sanitaire » et l'installation de déserts médicaux et rappelle que la commune a répondu à un appel à projets « AMI » Santé, déposé auprès de la Région Occitanie afin de favoriser l'installation de professionnels de santé sur notre territoire.

Dans ce cadre, la commune envisage la construction d'un bâtiment qui permettrait d'accueillir 2 professionnels de santé.

A ce titre, une demande de financement auprès du Conseil Départemental au titre de l'année 2025 va être sollicitée.

Le projet établi par l'architecte s'élève à **362 365,05 € HT**, soit **434 838,06 € TTC**, maîtrise d'œuvre comprise.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention ETAT DETR 2024 : 70 551,97 €,
- Subvention Conseil Départemental 2025 : 72 473,01 €,
- Carcassonne Agglo (Fonds aux communes) : 70 552 €,
- Carcassonne Agglo (FPIC 2023) : 32 501 €,
- Fonds communaux : 116 287,07 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, :

- **Approuve** cette opération qui s'élève **362 365,05 € HT**, soit **434 838,06 € TTC**,
- **Sollicite** auprès du Conseil Départemental au titre de l'année **2025**, une aide de **72 473,01 €**,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20241028-20241028DEL107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2024
Publication : 29/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation